

RÉPUBLIQUE DE DIIBOUTI Unité - Égalité - Paix

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE FT DF LA FORMATION PROFESSIONNELLE



وحدة - مساواة - سلام وزارة التربية الوطنية والتّكوين المهني

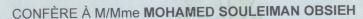
DIPLÔME DU BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

Vu la loi n°96/AN/00 4ème L du 10 Août 2000 Portant Orientation du Système Éducatif Djiboutien Vu la loi n°151/AN/06 5ème L du 21 Juin 2006 modifiant la loi n°96/AN/00 4ème L du 10 Août 2000 ;

Vu le Procès Verbal de l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Général, établi le 25/06/2018

Par le Président de Jury, Professeur à l'Université de Djibouti



NÉ LE 01/01/2001 À MOULOUD

LE DIPLÔME DU BACCALAURÉAT SECONDAIRE GÉNÉRAL

SERIE : Scientifique, SPÉCIALITÉ :

MENTION ///

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

FAIT A DJIBOUTI, SOUS LE SCEAU DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE IF 17/07/2018

POUR EXPÉDITION CONFORME LE PRÉSIDENT DU JURY Dr. Abdourachid Ibrahim Igueh

SIGNATURE DU TITULAIRE

LE MINISTRE Moustapha Mohamed Mahamoud





